

Séance ordinaire du Mardi 19 Juin 2018

Convocation : en date du 15/06/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan – BLONDEL Frédéric - CORNU Julien - DEMONCHAUX David – MOREL Didier - PARIS Didier.
Mme MELLIER Isabelle.

Absents excusés : Mr GRINCOURT Adrien a donné procuration à Mr MAGNIER Christian – Mme FLICOT Isabelle a donné procuration à Mr CORNU Julien

Absente : Mme CLIPET Catherine.

Le Mardi 19 Juin à 20 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune observation. Il est adopté par le Conseil.

➤ **Désignation du secrétaire de séance** :

Mme MELLIER est désignée secrétaire de séance.

➤ **Décision modificative** :

Afin de pourvoir régler les factures restantes de la nouvelle mairie aux entreprises, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de faire une décision modificative au budget de 60 000 euros et propose de les prendre sur les comptes suivants pour les mettre sur le compte 2313 (en dépenses d'investissement) :

Dépenses de Fonctionnement :

- 60633 (fournitures de voirie) : - 2 000.00 €
- 61521 (terrains) : - 1 000.00 €
- 615221 (bâtiments publics) : - 2 000.00 €
- 61551 (matériel roulant) : - 5 000.00 €
- 6161 (multirisques) : - 2 000.00 €
- 6182 (documentation générale et technique) : - 1 500.00 €
- 6226 (honoraires) : - 1 000.00 €
- 65541 (contribution au fonds de compensation de charges territorial) : - 4 500.00 €
- 6574 (subventions de fonctionnement aux associations) : - 1 000.00 €
- 6718 (autres charges exceptionnelles sur opérations) : - 2 000.00 €

Dépenses d'Investissement :

- 2135 (installations générales, agencements et aménagements) : - 28 000.00 €
- 21571 (matériel roulant) : - 5 000.00 €
- 2188 (Autres) : - 5 000.00 €

Le Conseil accepte avec voix 9 pour. Mr MOREL vote contre. Il trouve que cette modification est surprenante et regrette que sa proposition de baisser les impôts n'ai pas été prise en compte lors du vote du budget.

➤ **Questions diverses :**

→ Monsieur le Maire propose l'achat d'une plaque 35 x 25 à la mairie sur laquelle sera inscrit « Inauguration le 23 juin 2018 ». Le coût est de 90 euros la plaque et 4.60€ par lettre.
Les membres acceptent à l'unanimité. Mr DEMONCHAUX se charge de la faire.

La séance est levée à 20H45.